

**ARRETE N° 159 / 2022**

MAIRIE de QUEVERT  
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité  
du passage dans les rues et voies publiques  
**CIRCULATION ALTERNEE  
PAR PANNEAUX  
ROUTE DE MALAUNAY  
Du 17/10/2022 au 21/10/2022**

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

**ARRETONS**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : En raison de travaux concernant une réfection de chaussée, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 au droit des travaux route de Malaunay du 17 au 21 octobre 2022.

ARTICLE 2<sup>ème</sup> : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3<sup>ème</sup> : Monsieur le Maire,  
La Gendarmerie,  
Les pompiers,  
Dinan-Agglomération,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.  
QUEVERT, le 17/10/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

